



Perte du permis de conduire ?

Par **I_apache**, le **20/01/2011** à **11:10**

Bonjour,

J'ai été verbalisé en date du 11-01-2011 pour le franchissement d'une ligne blanche.

Ayant signifié au policier qu'il ne me reste plus que 2 points sur mon permis, celui ci m'a fait "cadeau" des points et n'a pas coché la case "retrait de points du permis de conduire".

Après m'être renseigné, il semblerait que ces points vont quand même m'être retirés mais que j'aurais un recours et que je pourrais les récupérer. Néanmoins mon permis sera annulé au moment du retrait des points, pensez vous que le recours sera encore possible ? savez vous quel délai cela peut prendre et si je serais quand même obligé de restituer mon permis ?

La grosse erreur (mis à part celle du non respect du code de la route) a été de payer le procès ...

Merci d'avance pour votre réponses.